

N°778

1 Mars 2018
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Un mois de mars qui promet !

Les derniers éléments d'actualité sociale donnent un éclairage supplémentaire au processus d'initiatives et d'actions qui jalonnent déjà ce mois de mars.

Si l'ampleur de l'attaque concernant le statut de cheminot et la pérennité du service public de transport ferroviaire n'échappera à personne, l'annonce d'une journée nationale d'action et de grève le 22 mars ne saurait s'appuyer sur la seule solidarité interprofessionnelle à l'égard des cheminots. Les organisations de fonctionnaires appellent dans l'unité à l'action et à la grève ce jour là. Plus généralement, l'opportunité de faire du 22 mars le moment d'expression le plus large des revendications dans toutes les professions nous interroge aussi en tant que cadres.

L'exemple de la prise de conscience qui s'est opérée sur la CSG et le pouvoir d'achat chez les retraités, les indicateurs d'un retournement de l'opinion concernant le sommet de l'Etat sont des signes objectifs que l'heure est à l'échange d'arguments sur la base de propositions alternatives.

Combattre pieds à pieds le discours ambiant du « tous pareils », qui n'est qu'un paravent au moins disant social, constitue l'axe que porte notre Union Fédérale des Cadres.

Ni la casse du statut de fonctionnaire aux PTT hier, ni la casse du statut cadre voulue par le patronat aujourd'hui, ni le risque de casse du statut de cheminot demain, n'apportent des droits supplémentaires aux autres travailleurs !

Il n'importe pas seulement d'en être convaincu, mais bien de déconstruire l'idée d'un partage d'une supposée pénurie sociale à l'heure où le statut des actionnaires ne s'est jamais si bien porté.



Branche Poste

Une première !

Pour la première fois depuis la création de La Banque postale, la CGT obtient un élu au Conseil de surveillance en atteignant 15,55 % des voix !

Le résultat de l'élection au Conseil de surveillance de La Banque postale confirme l'ancrage et la progression de l'audience de la CGT parmi les salariés de l'entreprise. Cette tendance de fond, observable année après année, valide l'ambition d'une banque citoyenne attachée au service public portée par la CGT. Si la perception du rôle du Conseil de surveillance doit être mieux partagée parmi les salariés, le signal donné par les suffrages est cependant clair : celui d'une présence CGT offensive et exigeante !

La CGT portera à tous les niveaux de l'entreprise l'idée que La Banque postale ne pourra se développer qu'en plaçant ses salariés au cœur de sa stratégie.

Ça suffit !

Le dumping social installé et développé par La Poste conduit inexorablement à la détérioration des conditions de travail, à un mal être et trop souvent à des drames. Il consiste à transférer toutes les activités et notamment les plus lucratives, comme celles du colis, vers des emplois précaires. Cette stratégie aboutit à des suppressions d'emplois à La Poste, donneur d'ordre.

A l'initiative de plusieurs organisations syndicales dont la CGT, une plainte a été déposée contre La Poste le 6 octobre 2017, pour délit de prêt de main d'œuvre illicite et marchandage.

Pour la CGT FAPT, la responsabilité de La Poste, en tant que donneur d'ordre, est incontournable. La sous-traitance en cascade ne peut l'exonérer de son devoir tant à l'égard des personnels que dans sa mission de Service Public.

Branche Télécoms

Orange et la GPEC

La Négociation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est ouverte à Orange. Pour la CGT cette négociation ne doit pas être synonyme de gestion de la décroissance des effectifs. Transformation et nouveaux métiers, plan très haut débit, internalisation des activités, charge et qualité du travail, digitalisation et temps de travail, tous ces sujets ont pleinement leur place dans cette négociation au risque de devenir un simple accord de mise en œuvre de la stratégie de la direction. Cette GPEC est aussi une opportunité, pour la direction, de tenir ses engagements en matière de recrutement des femmes sur l'ensemble des métiers. La CGT évalue les besoins immédiats à 5000 embauches réparties par bassin d'emploi afin de maintenir l'activité sur l'ensemble du territoire. La GPEC, une négociation signifiante pour chaque salarié-e !

Un pont trop loin

Un projet de regroupement pour fin 2020, sur le futur site d'Issy les Moulineaux (Bridge), des AE, du CSE de l'agence Pro et de l'agence PME, soit 1321 salariés répartis sur les sites parisiens : Anjou, Villette, Poncelet, Raspail, Ph. Auguste et Gutenberg, était, pour information, à l'ordre du jour du CE de la DO Ile de France le 25 janvier dernier. L'allongement du temps de transport pose question, car seul 26% des salariés verrait une diminution ou un temps inchangé. Pour les autres c'est en moyenne 17minutes supplémentaires et 40 minutes de plus pour 390 salariés. La direction se dit en réflexion pour les autres entités de Poncelet, Raspail et Danton. Quant aux salariés qui travaillent en IdF, hors Paris, la direction reste vague mais nous savons qu'un projet de déménagement est en cours pour plusieurs entités de Boissy. La CGT recueillera vos avis lors d'heures d'information.

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Le mépris

Quel mépris pour les fonctionnaires, pour les missions qu'ils exercent et pour l'ensemble de la population !

C'est ainsi que la Cgt accueille l'annonce du gouvernement du plan de suppression de 120 000 postes, l'instauration de la contractualisation, l'individualisation de la rémunération.

Y-a-t-il trop de fonctionnaires dans les EPHAD, les prisons, les écoles, les hôpitaux ?

75% des français ont compris que les services publics sont garants de solidarité, d'équité, d'égalité d'accès et de traitement pour tous et qu'ils favorisent le lien social.

La campagne lancée par la CGT pour des « services publics partout pour tous » doit mettre en avant le nombre de fonctionnaires dont le pays a besoin pour maintenir les établissements hospitaliers, services et administrations et servir d'appui à des projets de développement.

Nouveaux droits

Le 1^{er} janvier 2019, l'Agirc, qui identifie les salariés relevant de l'encadrement, disparaît. Dans ce cadre les organisations syndicales entament le 13 mars des négociations pour définir l'encadrement mais aussi faire valoir les attentes des encadrants.

L'occasion pour la CGT de réaffirmer sa vision du statut cadre qui doit répondre à 3 critères clés : niveau de formation, autonomie, responsabilité sociale et économique, et ce indépendamment de toute fonction de commandement. Une définition qui doit éviter le risque de dumping social sur le dos des salariés qualifiés, et qui s'applique quels que soient l'entreprise, la branche ou le territoire.

L'arnaque

Les cadres sont une bonne variable d'ajustement pour notre gouvernement pour permettre plus de profits à nos patrons.

Le gouvernement Macron a fait passer dans sa dernière ordonnance travail, une mesure permettant à une entreprise d'imposer à ses salariés le régime forfait jours sans consentement du salarié.

Malgré des condamnations répétées concernant les forfaits jours, suite à des plaintes de la CGT UGICT devant la commission européenne, nos dirigeants s'entêtent sur cette voie.

En moyenne, les cadres CEA travaillent 46h30 par semaine.

Ces horaires à rallonge ont un lien certain avec l'explosion du nombre de burn-out chez les cadres.

L'Ugict-CGT interpelle donc la Ministre du Travail et demande que cet amendement soit retiré sans délais.

Oui au droit d'asile

Les agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) étaient en grève le 21 février, jour de présentation en Conseil des ministres du projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif ».

Ils considèrent que ce projet de loi qui vise à réduire le délai d'examen des dossiers serait dissuasif pour les demandeurs d'asile et nuirait de fait gravement à leurs droits.

Dans un communiqué de presse, ASYL-OFPRA et CGT-OFPRA alertent sur les graves conséquences pour les agents et pour les demandeurs d'asile qui devraient déposer leur demande dans des délais intenable.

Les agents de l'OFPRA rejoignent ainsi les agents de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en grève depuis le 13 février.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

La casse du rail

Le 14 mars, la loi d'habilitation pour réformer la SNCF par ordonnances devrait être présentée en Conseil des ministres.

« Si le 15, nous constatons que le gouvernement est dans la logique d'un passage en force, c'est à dire qu'il maintient son projet en l'état, alors il y aura grève à la SNCF », a annoncé la CGT.

Pour la CFDT, « si ça ne bouge pas, un préavis de grève sera déposé et ce sera une grève reconductible et dure ».

Cette bataille concerne l'ensemble des salariés et des citoyens et, confirme Philippe Martinez, « la réponse sera à la hauteur de l'attaque ».

Les organisations de cheminots décideront des suites le 15 mars.

La CGT appelle en outre les cheminots à participer à la journée de mobilisation, avec grèves et manifestations, le 22 mars, avec l'ensemble de la fonction publique.

Charognards

Le patronat reconnaît une baisse de 50% des fonds pour le CIF, Avec cet accord en l'état, ce serait accepter une baisse drastique du budget de 850 à 320 millions d'€ annuels.

De plus le patronat refuse de garantir le maintien de la rémunération des salariés en CDI ayant accès au CIF.

Il fait évidemment le lien avec la négociation assurance-chômage qui prévoit qu'il faudra être démissionnaire pour obtenir une formation de reconversion.

Les prévisions annoncent 7 500 chômeurs bénéficiaires contre 50 000 salariés actuellement.

On comprend bien la volonté du patronat de faire des économies au détriment du monde du travail.

Pour la CGT il suffirait de passer la contribution de 0,2 à 0,4% de la masse salariale pour permettre à 100 000 travailleurs de bénéficier d'une formation de 800h en moyenne rémunérée à 90% du salaire.

Manipulateurs

Alors que les négociations sur la formation professionnelle se poursuivent, un drôle de manège s'est mis en place lors de la séance du 16 février.

Refusant de répondre en séance, les trois organisations patronales ont convoqué en sous-sol les chefs de file des délégations. Pour la CGT, c'est inacceptable !

Le patronat demandait, en fait, de passer d'une négociation entre organisations à un conciliabule entre individus.

Dans une négociation, la CGT donne un mandat collectif à sa délégation et pas à des individus. Elle porte au grand jour toutes ses propositions et refuse toute compromission.

Elle ne quitte pas la négociation et reste disponible pour une reprise de séance dans des conditions loyales.

Esclaves ? Jamais !

Victoire : le TGI de Paris reconnaît la traite des êtres humains au 57 Boulevard de Strasbourg à Paris 10^{ème} !

4 ans de bataille juridique ardue dont 10 mois de grève, pour obtenir le paiement des salaires et la régularisation par l'administration.

Enfin le TGI a statué le 8 février, suite à la citation directe de la CGT : outre la reconnaissance de la traite des êtres humains, le patron du salon a été condamné à 2 ans de prison dont 1 ferme, à 25.000 € d'amende aux plaignantes et 5.000 € de dommages et intérêts à l'UD CGT de Paris, partie civile.

Magnifique nouvelle pour les 18 coiffeuses et manucures ! Bravo à leurs soutiens ! Toutes les travailleuses sans papiers exploitées peuvent sortir de l'ombre et retrouver leur dignité au côté de notre CGT.